



Politique d'attribution des subventions

1. Ce programme de subvention a pour but d'aider prioritairement les membres du SECMV dans la réalisation de leur projet. Ces projets doivent respecter la mission et les objectifs du SECMV, soit le respect de l'environnement, l'implication politique, citoyenne et sociale, la promotion des arts et de la culture, l'éducation et la sensibilisation des étudiants.
2. Les demandes seront traitées par le comité budget selon l'ordre des priorités suivantes :
 - A) Projets soumis par des membres du SECMV et conçus pour les étudiants du cégep Marie-Victorin.
 - B) Projets s'adressant à un grand nombre d'étudiants et ayant un impact direct sur la vie étudiante du SECMV.
 - C) Les demandes qui offriront une visibilité au SECMV (affichage du logo, remerciements des commanditaires, etc.)
3. Tous les requérants devront remplir un formulaire de demande de subvention. Toute demande non écrite ou incomplète sera refusée.
4. Les demandes de subventions seront traitées à deux moments durant l'année scolaire, soit à la 6^{ème} semaine de cours pour la session d'automne et à la 6^{ème} semaine de cours pour la session d'hiver. Les formulaires de demandes de subventions devront donc être déposés au bureau du SECMV (local E017) soit avant la 5^{ème} semaine de cours (Automne & Hiver). Le SECMV se réserve le droit de modifier ces dates dans le cas de circonstances exceptionnelles.
5. Par soucis d'équité, le montant total accordé par subvention sera de maximum 1000\$.
6. Aucune subvention ne sera offerte à un projet à but lucratif.
7. Les subventions non réclamées en date du 30 juin seront perdues. L'argent sera reporté au budget annuel du SECMV pour l'année suivante.

Type de subvention offerte par le SECMV

Subvention activité

Subvention attribuée aux étudiants, clubs ou comités du SECMV pour l'organisation d'activités ponctuelles à caractère éducatif, culturel ou social. Ces activités devront s'adresser à l'ensemble de la population étudiante.

Des subventions activités pourront être accordées aux activités organisées par les services de l'animation socioculturelle du cégep Marie-Victorin dans le cadre d'activités se tenant à l'intérieur du cégep, respectant les valeurs et la mission du SECMV et touchant l'ensemble de la population étudiante. Un maximum de 1000\$ sera versé à cet effet.

Subvention concentration

Subvention attribuée à une activité dans le cadre du programme d'étude. Cette activité pourra avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur du cégep en autant qu'elle complète ou ajoute au programme d'études en question.

Dons

Montant offert à des OSBL internes ou externes au cégep dans le cadre de campagne d'entraide, de solidarité ou de défense